

CONSEIL DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE FRONTONAS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 NOVEMBRE 2014 A 18H00

Présents :

Parents d'élèves de maternelle : M^{mes} BAUP, BROQUAIRE, LESNE, VOISIN

Parents d'élèves d'élémentaire : M^{mes} DASILVA, GAUTHIER, PERLANGELI, VERNAY, GUIFFRAY,

Mairie , Conseillers municipaux : M^{mes} BARBIER, GROS, AUVERNET, FUSIER

Enseignants de maternelle : M^{mes} BORELLA, DARONNAT, MARGULIES,

Enseignants d'élémentaire : M^{mes} CLEYET MARREL, FOURRIER, GRIFFON, HEITZ, GIBAUD, TAHMISSIAN

ATSEM: M^{mes} MARTINET, PELLER, BLACHON

Excusés :

M^{me} DEMARCONNAY (I.E.N. de B-J 3), M^{me} GRAY (DDEN), M^{me} MERLE, M^{mes} SCHMITT ET BERIAUD, M. DRAHI (parents)

Secrétaires de séance : Mmes Fourier, Heitz, Margulies

Présentation des membres

Rappel de l'ordre du jour

1. Rôle et attributions du conseil d'école

- *Le conseil d'école est constitué pour un an.*
- *Il est composé du conseil des maîtres, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.*
- *Il se réunit une fois par trimestre. Pour cette année, les dates sont indiquées à la fin du compte rendu.*
- *Il adopte le projet d'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire (dans des cas particuliers où la situation locale le demande), vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens), donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.*

2. Résultats des élections des délégués de parents d'élèves.

Maternelle : 4 élus : 3 titulaires et 1 suppléant

M^{mes} BROQUAIRE, BAUP, LESNE, VOISIN

142 Inscrits -80 votants soit 56,34 % - 0 blancs ou nuls -80 suffrages exprimés.

Élémentaire : 8 élus : 5 titulaires et 3 suppléants

5 titulaires : M^{mes} DASILVA, GAUTHIER, PERLANGELI, VERNAY ET M. DRAHI

Suppléantes : M^{mes} BERIAUD, GUIFFRAY, SCHMITT

201 inscrits - 140 votants soit 69.65 % - 6 blancs ou nuls - 134 suffrages exprimés

3. Effectifs de la rentrée 2014 et organisation des classes.

Maternelle :

3 classes qui réunissent 80 élèves à ce jour dont 34 GS, 21 MS, 25 PS répartis comme suit :

1^{ère} classe : Petite section : 25 élèves

2^{ème} classe : moyenne section/grande section : 28 élèves (7GS et 21 MS) effectif plutôt ramené à 25 compte tenu de 3 enfants qui ne fréquentent pas ou peu l'école .1 GS- 2 MS

3^{ème} classe : Grande section : 27 élèves dont 1 maintien.

Élémentaire :

5 classes qui réunissent 124 élèves à ce jour dont 23 CP, 26 CE1, 24 CE2, 28 CM1, 23 CM2

6 enfants en retard dans leur scolarité (dont 4 sont des enfants du voyage)

3 enfants en avance

Les effectifs sont fluctuants compte tenu de l'accueil des enfants des gens du voyage. 7 élèves ont été scolarisés depuis la rentrée en élémentaire ; actuellement ils sont toujours 7. En maternelle 8 enfants du voyage ont été scolarisés depuis le début de l'année.

5 sont effectivement présents (4GS et 1PS).

4. Règlement intérieur

Le règlement intérieur élémentaire du 15 novembre 2013 est modifié :

- dans la partie « HORAIRES SCOLAIRES OBLIGATOIRES », les jours et horaires d'école sont modifiés le mercredi matin est rajouté et les sorties de classe l'après-midi, changent pour les mardis et vendredis où la classe termine à 15h.

- dans la partie « SECURITE ET SURVEILLANCE » : « Après 11h30 et 16h30, seuls sont autorisés à rester dans l'enceinte de l'école, les élèves bénéficiant des activités pédagogiques complémentaires, les enfants demi-pensionnaires et ceux profitant de l'étude ou de la garderie. »

Les termes « après 11h30 et 16h30 » sont remplacés par « après les heures de classe » et « ceux profitant de l'étude ou garderie », » par ceux profitant des services périscolaires »

- la partie « CANTINE ET GARDERIE » sera remplacée par « TEMPS PERISCOLAIRE » et à « L'organisation des services de cantine, de garderie, d'étude surveillée relève de la compétence de la municipalité. » sera modifiée ainsi "L'organisation des services de cantine, de garderie, d'étude surveillée et de temps d'activités périscolaires relève de la compétence de la municipalité".

Le règlement de l'école maternelle :

Changements effectués pour la partie Rythmes et horaires.

Les classes fonctionnent de 8h30 à 11h30 (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)

De 13h30 à 16h30 (lundi/jeudi)

De 13h30 à 15h00(mardi/vendredi)

On rajoutera : L'organisation des services de cantine, de garderie et de temps périscolaire (TAP) relève de la compétence de la municipalité.

5. Présentation des bilans des comptes coop.

Les bilans des comptes COOP ont été présentés. Ils sont consultables par tous sur simple demande aux directrices.

6. Projet d'école : présentation des actions de l'année & APC

Comme nous l'avons annoncé en fin d'année le nouveau projet d'école que nous avons présenté, s'étendra de 2014 à 2018 et nous continuerons à travailler sur ce qui a été mis en place lors du précédent projet.

Au niveau de l'axe 1 : Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun

En cycle 1 : Ateliers de résolution de problèmes /ateliers de découverte du monde/ atelier langue orale.

En cycle 2 et 3 l'action de l'année sera de travailler la grammaire autrement afin d'améliorer la compréhension et l'expression écrite. Une nouvelle méthode de français « Faire de la grammaire » de F Picot est mise en place dans toutes les classes.

Au niveau de l'axe 2 : la prise en charge de la difficulté scolaire et ou la réponse à des besoins particuliers, nous continuerons de prendre les élèves en groupes restreints en fonction de leurs besoins spécifiques.

Au niveau de l'axe 3 apparait une nouvelle dimension : la dimension sportive. Il s'agit donc maintenant de l'Education culturelle et artistique, sportive et humaniste.

Nous continuerons dans le même esprit notre cahier de parcours culturel.

Les actions élémentaires de l'année seront les suivantes : les classes de CP/CE 1 vivront une classe de découverte en montagne au Noyer (05), les CE2 partiront en classe d'eau à Vaujany (38) et participeront au défi Récylum avec les CM2. Ce projet consiste à sensibiliser les élèves au recyclage des lampes « led, fluocompact et néons ». Le recyclage ici (chez nous) va permettre la mise en place d'éclairage dans des villages reculés du Togo, du Burgina-Faso et du Bénin. Les CM1/CM2 auront des visites et des animations en lien étroit avec la culture humaniste,

l'histoire, la géographie ou les sciences. Ils sont déjà allés à Pressins afin de découvrir la grande exposition, consacrée à la vie dans les tranchées et plus généralement à la grande guerre. Les CM2 se rendront au musée Lumière (Lyon) et pour les CM1 au planétarium de Vaulx en Velin. Les CM2 participeront au défi « Maths Isère » et les CM1 à un défi tice (informatique) en fonction des thèmes qui seront proposés.

En maternelle : poursuite du cahier de parcours culturel.

Les GS : visite au musée de Grenoble (jeudi 27 novembre) Exposition Guiseppe PENONE (relation homme/nature/les 5 sens)

Les MS/GS : sortie à la Maison du Jeu à Grenoble (même jour).

Correspondance des GS avec une classe de l'IDA.

Autres projets en cours d'élaboration.

A l'occasion de l'arbre de Noël organisé par le Sou des Ecoles les enfants de tous les cycles présenteront un petit spectacle.

Les élèves des écoles participeront également au PNI (PRIX Nord-Isère)

Un nouvel axe apparaît l'axe 4 : Vie scolaire (relation école-famille, communication, partenariat ...

Avec les nouveaux rythmes scolaires, il nous a paru évident qu'il fallait travailler de manière plus étroite avec les personnes qui assurent le périscolaire. Nous aimerions établir des règles communes comme les règles de classe que nous avons établies au niveau élémentaire pour la cour et les étendre dans la mesure du possible aux activités périscolaires. Cela permettrait aux élèves de conserver les mêmes repères et éviterait des dysfonctionnements.

C'est sur cet axe que l'Ecole Maternelle portera son attention cette année.

Les APC : ou activités pédagogiques complémentaires

Le contenu de ces APC (36h réparties sur l'année) sera toujours une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Des groupes restreints d'élèves sont pris par les enseignants qui assurent un soutien spécifique à ces élèves 2 fois par semaine et pendant les journées courtes (mardi et vendredi).

En maternelle : APC les mardis et vendredis de 15h00 à 16h00.

Période 1 : jeux mathématiques/graphisme- écriture.

Période 2 : principe alphabétique/écriture/compréhension.

Période 3 : phonologie.

Pour information, le spectacle de Noël aura lieu le samedi 13 décembre, le loto des écoles le 31 janvier 2015, la soirée crêpes organisée par les élèves de l'école élémentaire le 27 mars et une 2^{ème} vente de fleurs aura lieu le 30 avril 2015.

7. Sécurité incendie et risques majeurs – Exercices d'évacuation et de confinement

Trois exercices sont prévus dans l'année. Ces exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur et selon le PCS (Plan Communal de Sécurité) décliné par le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Le premier exercice : sécurité-incendie (signal : sirène) a eu lieu le *jeudi 25 septembre à 10h00*

Le deuxième exercice aura lieu au cours du 2^{ème} trimestre

Pendant le 3^{ème} trimestre un exercice de mise à l'abri (signal : corne de brume) sera organisé.

8. Divers

Les enseignants remercient la municipalité pour les travaux qui ont été faits pendant les vacances, notamment les peintures des classes (maternelle, CP, CE1, CE2) et de certains couloirs. Le wifi a été également installé.

Les enseignants remercient le Sou des Ecoles pour son aide précieuse qui permet de mener à bien les différents projets des classes.

9. Questions et remarques des parents présentées à l'équipe enseignante et aux membres représentants de la municipalité

École

Est-ce qu'une correspondance est prévue avec d'autres classes (cf grande section) ?

La Grande Section a une correspondance avec une classe de l'Isle d'Abeau.

Est-il envisageable d'alléger ou d'arrêter les devoirs pour le mercredi et de les basculer pour le jeudi ?

Les enseignants donnent très peu de devoirs et insistent sur la nécessité d'avoir une régularité. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'exercices écrits mais de lecture ou des leçons à réviser. Il y en a, en général très peu, mais une attention particulière sera donnée le mardi soir. Il est rappelé que les parents ne doivent pas hésiter à venir directement parler avec l'enseignant en cas de souci pour les devoirs.

Le temps de sieste pour les petites et moyennes sections est fortement raccourci les mardis et vendredis. Grande inquiétude quant à la disparition progressive de la sieste pour les moyennes sections. Certaines familles informent que pour leurs enfants ce moment de repos, devenu trop court, reste primordial. Serait-il possible d'envisager une autre organisation qui permettrait de laisser dormir ceux qui ensuite participent aux TAP ?

La mairie prend note de la remarque et rencontrera prochainement les ATSEM pour envisager une solution qui permettrait éventuellement de laisser dormir les PS au-delà de 15h, malgré le passage école/TAP. Huit élèves de Petite Section (3 occasionnellement de Moyenne Section) peuvent être concernés. Les ATSEM évoquent aussi le fait que quelques PS peuvent dormir dans la salle de motricité si le dortoir est plein. Cette salle a besoin d'être libérée pour les TAP, les enfants doivent donc obligatoirement être réveillés.

Constat général de la fatigue générée par les nouveaux rythmes scolaires : les enfants allant aux TAP et à la garderie/étude avec un matin supplémentaire à se lever, passent encore plus de temps à l'école.
Nouvelle organisation de la semaine qui ne permet pas aux plus jeunes de s'y retrouver (plus de rythme régulier).

Mairie

De nombreuses questions sont axées sur les TAP:

Est-il possible d'avoir un retour chiffré :

Bilan budgétaire (cout supporté / cout facturé aux familles) ?

Septembre (un mois seulement) : cout supporté : ressources humaines : 3644.63€

fournitures : 2139.25€ (plus quelques factures en cours), formations : 1795.12€.

Cout facturé aux familles pour le seul mois de septembre: 1245 €, et 693 € pour deux semaines de classe en octobre.

ESTIMATION à l'année

Cout prévisionnel de la réforme par an : 40000 € (32801 € en ressources humaines + frais divers (fournitures et matériel) évolutifs selon les activités + formations

Participation des familles par an : 1245 x 9 = 11205 €

Participation de l'Etat par an : 10550 €

Participation de la mairie : 40000 – (11205 +10550) = 18245 €

Cout par enfant (sur la base de 211 enfants inscrits à 'école) / an : 189 € environ

Nombre d'enfants inscrits : le mardi, le vendredi, et les 2 jours ?

Septembre : 83 le mardi, 82 le vendredi, 66 les deux jours.

Octobre : 121 élèves inscrits aux TAP pour deux semaines de classe (pas de chiffre répartition)

De nouvelles activités sont-elles prévues pour les périodes à venir ?

Un atelier bois a été mis en place. Le comité de suivi est en réflexion pour les autres périodes.

Concernant la maternelle, est-il possible d'avoir des activités plus créatives et évolutives que trop récréatives, des contenus plus originaux ?

La mairie est à l'écoute. Les ATSEM soulignent qu'elles n'ont effectivement pas forcément engagé beaucoup d'activités créatives, car les enfants sont peu réceptifs à cette heure-ci (après sieste et début d'année). Les ATSEM estimaient que les jeux étaient plus appropriés pour cette période. Une réflexion est toutefois engagée avec les ATSEM. Il est rappelé que les enfants ont aussi le droit de "ne rien faire" ...

Il était question d'avoir des activités suivies sur une période pour une réelle évolution (pour celles qui le permettent). Qu'en est-il ?

La coordinatrice TAP a essayé de faire un planning, mais ceci s'est révélé peu convaincant. La mairie rappelle qu'elle a accordé plus de souplesse pour l'inscription aux TAP, ce qu'apprécient les parents. Mais ceci implique de fait, qu'il n'est par contre pas possible d'avoir des activités suivies. Les inscriptions sont trop fluctuantes.

Les parents demandent alors d'avoir simplement un petit bilan surtout pour les maternelles en fin de période, pour savoir ce qui a été fait (ex : panneau avec photo à l'entrée de l'école)

Ce qui enchaine avec la problématique de réservation en ligne : c'est « à la carte » alors que cela devait être de période à période.

Il y a encore des problèmes avec ce logiciel constatés par plusieurs familles.

Les problèmes avec le logiciel ont été réglés, notamment le problème du règlement des TAP pour octobre. La mairie rappelle qu'il faut toutefois bien faire attention à la date butoir pour l'inscription.

Une demande particulièrement appuyée est faite sur la gratuité des TAP pour les enfants (maternelle et primaire), qui les intègrent après 45 minutes d'APC.

La mairie a donné une réponse avant les vacances de la Toussaint (avant distribution du questionnaire).

La coordinatrice portera une attention particulière pour faire des ateliers courts et intéressants pour ces enfants.

D'autres sur la cantine :

Concernant la cantine, il apparait que le 2nd service est très bruyant. Comment peut-on y remédier ?

La commission scolaire est passée plusieurs fois. "Pas de solution miracle". Si certains parents ont des idées

Est-il possible de pallier au manque de personnel pour la cantine des maternelles car ils ont besoin d'être davantage accompagnés durant les repas ?

La mairie va passer pour faire un pointage plus précis du nombre d'enfants qui mangent à la cantine, puis voir ce qui pourrait être mis en place.

Il est à noter que des familles indiquent que les enfants (principalement en élémentaire) sont ravis des activités proposées. L'organisation des TAP est plutôt bien faite, ils sont en petits groupes (donc moins de bruit, plus d'écoute de la part des encadrants...).

Il apparait aussi fortement que cet aspect positif ne gomme pas la fatigue de leurs enfants.

Dates des prochains conseils d'école

Jeudi 19 mars 2015 18 h00 / Questions des parents pour le 11 mars

Jeudi 11 juin 2015 18 h00 / Questions des parents pour le 3 juin

Levée de séance : 19h50.